

FINANCES**Comptes administratifs 2015**

- 1/ Budget principal
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage urbain
- 4/ Budget annexe de la restauration municipale
- 5/ Budget annexe de l'aide à domicile
- 6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
- 9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN****BUDGET PRINCIPAL**

A chaque clôture d'exercice budgétaire, le compte administratif permet de dresser un bilan de l'ensemble des réalisations financières de l'année écoulée aussi bien en termes de dépenses que de recettes.

Ces réalisations retracent le budget primitif et les deux décisions modificatives intervenues courant 2015.

Parallèlement au compte administratif, le compte de gestion établi par le trésorier municipal confirme l'exactitude des mouvements financiers.

Budget primitif (opérations réelles et d'ordre)

Investissement*	50 745 736€
Fonctionnement.....	140 091 603€

(* intégration des reports et reprise des résultats)

Décision modificative n°1 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement.....	- 271 638€
Fonctionnement.....	558 822€

Décision modificative n°2 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement.....	14 422 641€
Fonctionnement.....	329 362€

(* intégration des opérations comptables patrimoniales)

Total Budgétaire 2015 (opérations réelles et d'ordre)

Investissement.....	64 896 739€
Fonctionnement.....	140 979 787€

Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Le compte administratif 2014 présentait un total des mouvements de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) de 148 172 443€.

Pour 2015, ce montant s'élève à 140 750 750€, soit une évolution à la baisse de 5% (- 7 421 693€).

En excluant les opérations de cessions immobilières (539 078€) qui sont prévues en investissement mais réalisées en fonctionnement, cette évolution présente une baisse plus mesurée des recettes (- 0,46% soit - 647 925€).

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) est de 100,76% par rapport au budget primitif et de 100,39% par rapport à l'ensemble des prévisions (pour 2014, les chiffres étaient respectivement de 100,21% et de 99,77%).

La diminution des recettes par rapport à 2014 s'explique d'une part par une baisse des allocations compensatrices (- 134 831€), de la DGF (- 2 838 294€), mais également par :

- la perception en 2014 de rôles supplémentaires plus importants (+ 360 974€) et d'un reversement de fiscalité prélevée de manière indue sur le patrimoine communal (+ 1 392 333€),
- la non-perception des rétributions de service du laboratoire du fait du transfert de cette activité municipale à un groupement de coopération sanitaire au cours de l'année 2014,
- la reprise par le STIF (syndicat des transports d'Ile de France) de la gestion du transport des enfants handicapés dès la rentrée scolaire 2015-2016 (- 172 065€). Il convient d'indiquer que ce dispositif engendre des dépenses en baisse également.

Cette baisse est cependant atténuée par des produits et financements supplémentaires par rapport à l'exercice 2014 notamment :

- les droits de mutation (+ 605 411€),
- un fonds de concours versé par la communauté d'agglomération Seine Amont pour le fonctionnement des équipements sportifs (+ 849 700€),
- une contribution au budget communal du fonds de solidarité de la Région Ile de France non anticipée pour un montant de 607 449€,
- la participation de l'Etat à la mise en œuvre des rythmes scolaires en année pleine (+ 178 169€),
- la reprise d'une provision constituée dans le cadre d'un contentieux (+ 50 000€),

A) Les bases et le produit fiscal

Les bases fiscales

Les évolutions des bases entre 2014 et 2015 ont été :

	bases 2014	bases 2015	écart	évolution (%)
taxe foncier bâti	115 745 095	116 888 401	1 143 306	0,99
taxe d'habitation	89 526 443	93 669 752	4 143 309	4,63
taxe foncier non bâti	509 111	514 772	5 661	1,11

Ces évolutions résultent de la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives à hauteur de 0,9% et des modifications physiques intervenues sur le territoire local.

Les taux et le produit de fiscalité directe locale (annexes 1a-1b-2)

En 2015 la commune a décidé d'une évolution des taux de 1,5%. Le produit fiscal en résultant s'est monté à 57 044 462€. Il a intégré la revalorisation de 20% du produit de la taxe d'habitation des résidences secondaires pour un montant de 147 675 euros.

Le montant initialement attendu tel que résultant des taux de fiscalité votés par l'assemblée délibérante le 9 avril 2015 appliqués aux bases prévisionnelles notifiées par l'Etat était d'un montant de 56 649 180€.

On constate donc une hausse de 395 282€ entre le produit voté et le produit réellement perçu, du fait de bases réelles plus importantes que les bases prévisionnelles, ce qui témoigne de la difficulté pour l'Etat de réaliser des prévisions fiables en début d'année.

	bases prévisionnelles	bases réelles	évolution
taxe foncier bâti	117 075 000	116 888 401	-186 599
taxe d'habitation	91 298 000	93 669 752	2 371 752
taxe foncier non bâti	498 500	514 772	16 272

B) Les fonds de garantie

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux collectivités territoriales en 2011 afin d'assurer le maintien de leurs ressources l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

Leur montant en 2014 est de 3 909 608€ pour le FNGIR et 2 055 704€ au titre de la DCRTP, soit un montant total de 5 965 312€.

C) Les rôles supplémentaires de fiscalité

Le montant perçu en 2015 est de 439 075€, en diminution de près de la moitié par rapport à l'année précédente. Le montant des rôles supplémentaires de fiscalité économique est moindre du fait notamment du transfert au 1^{er} janvier 2013 de la fiscalité économique à la communauté d'agglomération de Seine Amont.

D) Les allocations compensatrices

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales, et, en diminution constante.

En 2015 leur montant est de 1 814 336€. Elles étaient de 1 949 167€ en 2014 et de 2 139 719€ en 2013.

E) La dotation globale de fonctionnement

En 2015, la DGF est de 8 212 854 €.

La part forfaitaire de la DGF s'est élevée à 7 125 996€. Elle était de 9 964 292 € en 2014. Elle supporte une diminution permettant d'alimenter les dotations de péréquation verticale au niveau national mais également la contribution à la baisse des dépenses publiques décidée par l'Etat pour un montant de 2 576 964€.

Pour ce qui concerne la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) qui relève de la péréquation verticale (c'est-à-dire de l'Etat vers les communes), l'Etat a décidé de la maintenir pour les communes comme Ivry, en ne modifiant pas pour le moment son mode de calcul.

Elle est de 1 086 858€ depuis 2011.

F) La péréquation horizontale

Pour la première fois en 2012, la Commune d'Ivry a contribué à deux fonds de péréquation horizontale (péréquation au sein du bloc communal, des collectivités plus favorisées vers les moins favorisées selon des critères retenus par l'Etat).

Le premier, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), a été créé par le projet de loi de finances pour 2012, tandis que le second, le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF) a été amplifié et réformé.

En 2015, la contribution d'Ivry a été de 1 118 786 € au FPIC (424 157 € en 2014), et de 466 272 € au FSRIF (561 225 € en 2014).

Pour la première fois la ville a bénéficié du FSRIF, pour un montant de 607 449€. Elle est donc à la fois contributrice et bénéficiaire au titre de ce fonds.

G) Les relations financières avec la communauté d'agglomération Seine Amont

Suite aux travaux de la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charges) et à l'approbation de son rapport par les assemblées délibérantes, le montant de l'attribution de compensation pour Ivry-sur-Seine a été établi à 43 075 114€. Ce montant sert de référence au versement effectué par la Métropole du Grand Paris en 2016.

Le transfert de la plateforme immobilière et de service C.Foix, conformément aux travaux de la CLECT approuvés par le conseil municipal et constatés en décision modificative n°2 a donné lieu à des ajustements financiers entre la communauté d'agglomération et la commune. Par ailleurs, dès 2014 la CLECT avait considéré que dans les premières années du transfert, la Commune supporte la charge de l'investissement sur son attribution de compensation et par le poids de la dette contractée pour financer son programme d'investissement.

Les emprunts étant globalisés pour couvrir le programme d'équipement, la CLECT a proposé qu'une reprise de dette s'opère sous forme d'annuité théorique dégressive. Ainsi en 2015, la CASA a remboursé à la Commune 184 695€ au titre de l'annuité à savoir : 46 558€ d'intérêts et 138 137€ pour le capital.

H) La taxe de séjour

A titre d'information, l'instauration d'une taxe de séjour au cours de l'exercice 2015 avait initialement été proposée et une première prévision de recettes de 70 000€ avait été inscrite au budget primitif.

La Municipalité a consulté les professionnels du secteur hôtelier et pris en compte des remarques, notamment la nécessité de pouvoir disposer d'un temps de préparation suffisant pour adapter les tarifs. De fait, l'instauration de la taxe a été repoussée au 1^{er} janvier 2016 (cf. décision modificative n°1 de 2015).

Les dépenses de fonctionnement

L'annexe 3 décrit par direction/service les principales actions mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre du budget 2015.

L'annexe 4 présente les dépenses et recettes de fonctionnement par service ainsi que les dépenses de personnel.

En 2015, le total des mouvements (hors opération d'ordre) de dépenses s'est élevé à 124 663 983€. En 2014, ce chiffre était de 124 799 877€ soit une évolution à la baisse de 0,11% (- 135 894€).

Le taux de réalisation de ces derniers par rapport au budget primitif est de 98,13% et de 97,60% par rapport à l'ensemble des prévisions 2015 (pour 2014, les chiffres étaient respectivement de 96,98% et de 96,71%).

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux fonds de péréquation régional (FSRIF) et national (FPIC) pour respectivement 466 272€ et 1 118 786€.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuit.

Elle s'explique notamment par :

- la maîtrise des dépenses de personnel,
 - une diminution des contingents et participations en raison notamment : de la transformation de la subvention à l'EPSMSI (établissement public social et médico-social intercommunal Ivry/Vitry) en avance de trésorerie n'impactant pas la section fonctionnement,
 - d'une moindre participation du budget principal au budget annexe déchets pour charges générales du fait de la clôture du budget annexe des déchets au 31/12 et du transfert de la compétence à l'établissement public territorial n°12 au 1er janvier 2016,
 - des dépenses des services contenues du fait :
 - d'économies sur les fluides,
 - une réduction des prestations de gardiennage anti squatt,
 - une sollicitation moindre des locations de cars,
 - une actualisation favorable des prestations d'accueil de la petite enfance dans les structures privées.

Cependant, des dépenses supplémentaires ont été nécessaires par rapport aux prévisions du BP 2015, notamment :

- des prestations de locations de matériel pour les équipes techniques approuvées en décision modificative n°2,
- des écritures comptables impactant la section de fonctionnement liées au protocole d'accord pour l'annulation du marché des travaux de l'hôtel de ville constatées en décision modificative n°2.

Les dépenses de personnel pour le seul budget principal s'élèvent à 78 869 873€ en augmentation de 1,18% par rapport à 2014 mais en baisse de 261 344€ par rapport au budget primitif.

L'évolution des dépenses de personnel sur 2015 continue de traduire la volonté affirmée depuis le début du mandat de maîtriser la masse salariale, tout en intégrant les développements actés dans le programme municipal ainsi que des dépenses supplémentaires imprévues (cf explications de la direction des ressources humaines en annexe 3).

Cette maîtrise de la masse salariale résulte du travail mené avec l'ensemble des services tendant à faire évoluer les organisations de travail (mutualisations de moyens, évolutions d'organisations, interrogations sur certaines missions, sur les postes vacants...), et à optimiser les modes de gestion des dépenses de personnel (maîtrise des recrutements, limitation des remplacements et des dépenses variables, repositionnement des agents en reclassement...). Elle est également le fruit de l'élaboration d'une prospective budgétaire plus fine et pluriannuelle, avec la mise à disposition d'indicateurs mensuels auprès des services et de la direction générale permettant d'assurer un suivi régulier de l'évolution de la masse salariale.

La charge de la dette et la capacité de désendettement restent relativement stables par rapport à 2014.

En 2015, les besoins de financement de la Commune pour le programme d'investissement ont été couverts à des conditions encore plus souples et plus avantageuses qu'en 2014.

Pour mémoire, l'endettement de la ville est maîtrisé avec un encours de 104 878 368€ au 31/12/2015 soit une évolution à la baisse de 1,33% par rapport à la situation fin 2014.

Il se répartit auprès de 10 établissements prêteurs et affiche un taux moyen de 2,55%. 5M€ ont été contractualisés en 2015. Seuls les reports 2014 ont été mobilisés pour faire face aux investissements réalisés.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Encours de la dette au 31/12	109 958 906€	106 288 918€	104 878 368€

La majorité des emprunts souscrits par la Ville correspond à des produits classiques à taux fixes ou taux variables de la zone euro soit 93% de l'encours total (classé 1A selon la charte de bonne conduite dite charte Gissler).

La part des produits structurés ne représente que 7% de l'encours. Ces emprunts sont peu risqués compte tenu de l'indice sur lequel ils sont adossés (euribor) et sont classés selon la charte Gissler en 1B et 1E.

Le risque actuel de marché est faible tout comme celui de la structure de ces prêts. La renégociation n'est donc pas envisagée au regard des conditions actuelles du marché.

L'annuité de la dette reste stable avec une légère hausse par rapport à 2014 (0,22%). L'assouplissement des marges bancaires concilié à des taux d'intérêts historiquement bas ont permis encore cette année de faire baisser les frais financiers (- 121 584€).

	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Charge totale de la dette (capital et intérêts)	12 151 019€	11 974 768€	12 000 701€

Le montant de l'endettement annuel par habitant à Ivry est de 203€. Pour les villes de même strate appartenant à un groupement fiscalisé ce montant est de 158€ par habitant (source DGCL 2013 – ou 396€ par habitant pour les communes de même strate n'appartenant pas à un groupement fiscalisé dont la structure s'apparente encore à notre commune).

Ces chiffres doivent être rapportés au montant des recettes de la ville.

Effectivement, les rapports de l'annuité (8,53%) et de l'encours total de la dette (74,51%) sur l'ensemble des recettes de fonctionnement présentent encore cette année une capacité de désendettement correcte proche des années précédentes.

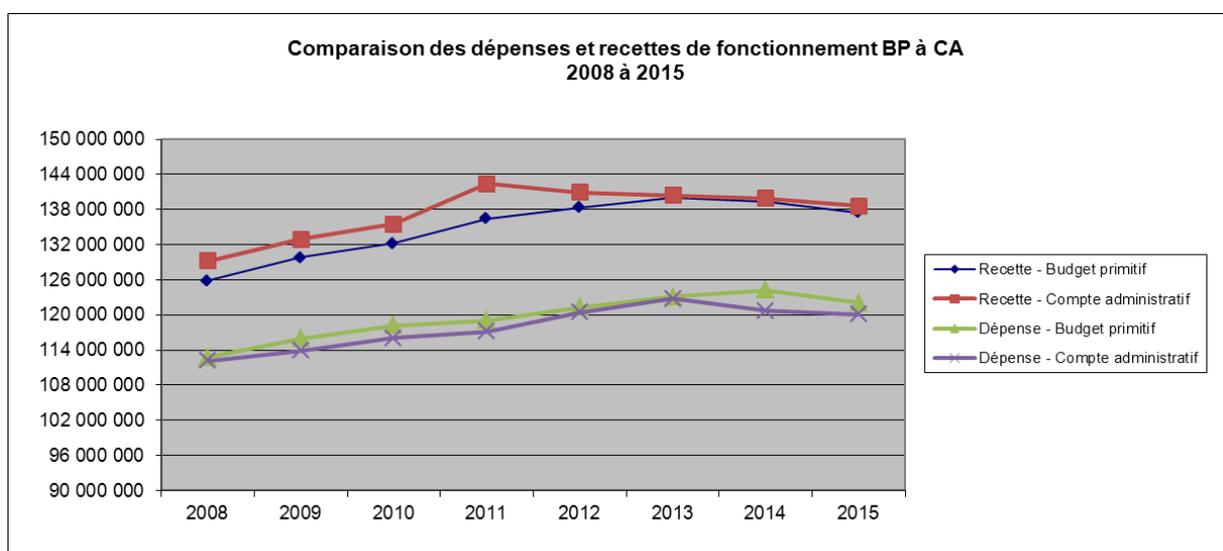
Pour les communes de même strate, l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement est en moyenne de 84,90% (source DGFIP - 2013).

Afin de donner une meilleure lisibilité et représentation financière du compte administratif, celui-ci est retravaillé comme pour la présentation du budget primitif. Cela se traduit par des corrections entre sections d'investissement et de fonctionnement (*annexe 6*).

	BP 2015	CA 2015	% de réalisation
Recettes de fonctionnement	137 491 172	138 626 613€	100,8%
Dépenses de fonctionnement	122 098 557	120 082 902€	98,3%

Ces résultats montrent que la réalisation des recettes présente un taux plus important que celui des dépenses.

Le graphique ci-dessous affiche une inflexion des dépenses et recettes.



Les dépenses sont maîtrisées. La baisse des recettes quant à elle se poursuit depuis 2011.

Cette situation permet néanmoins de dégager une épargne disponible de 6 543 010€ alors qu'elle était de 2 988 543€ au budget primitif 2015. Cette épargne vient financer le budget d'investissement.

Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement

La poursuite d'un effort d'investissement

Les prévisions des dépenses d'investissement pour 2015 (dépenses d'équipement, remboursement de la dette et déficit d'investissement 2014) s'élevaient à 49 588 138€ pour une réalisation à hauteur de 38 575 003€, soit un taux de réalisation de 77,79%.

Ce taux est en augmentation depuis deux ans (77,64% en 2014 et 70,54% en 2013).

L'effort d'investissement représente 475€ par habitant, contre 406€ pour les villes de la même strate (source DGCL 2013).

Les dépenses d'équipement pour leur part représentent 28 005 277€ pour un montant prévisionnel global de 38 764 217€. Le taux de réalisation hors reports (2015 sur 2016) est de 72,25%.

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2015 sont décrites en *annexe 5*.

Les recettes d'investissement

Les principales sources de financement de l'investissement ont été :

⇒ l'emprunt.....	11 594 127€
(réalisation à 68,64%)	
<i>Pour rappel, le montant prévu d'enveloppe d'emprunt était de 16 890 825€ constituée du budget primitif pour 5 053 047€, des reports de l'année 2014 pour 11 094 127€ et de décisions modificatives pour 743 651€.</i>	
⇒ F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la TVA).....	3 352 316€
(réalisation à 100%)	
⇒ diverses subventions d'équipement	3 805 900€
(réalisation à 63,40%)	
⇒ dispositif Maires Bâtisseurs	72 758€
(réalisation à 40,57%)	
⇒ taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement	369 702€
(réalisation à 126%)	
⇒ D.D.G.I. (Dotation Départementale Globale d'Investissement).....	161 794€
(réalisation à 101,12%)	
⇒ le reversement du produit des amendes de police.....	364 147€
(réalisation à 100%)	

Le 25 novembre 2015, l'Etat a notifié à la commune une subvention de 179 340€ au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Cependant seule une somme de 72 758€ a été versée à la commune en 2015, le reliquat étant versé sur l'exercice 2016.

Le montant des cessions à hauteur de 539 078€ se compose :

- de la réalisation de l'enveloppe de cessions foncières comprenant la vente de biens situés 21 rue E.Blin (238 128€), 69/70 rue J.J.Rousseau (83 200€) et le terrain rue Saint Just (188 250€),
- de la vente de matériel d'occasion de reprographie pour 29 500€.

Pour mémoire, le décalage temporel de la vente du bien situé 10 rue P.Rigaud (790 000€ en prévision budgétaire) a dû être constaté en DM1.

Les principales subventions d'équipement reçues proviennent :

- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région pour l'implantation du Centre Dramatique National (1 200 654€ et 789 539€),
- des financements du contrat régional pour la construction de la maison de quartier Petit Ivry (140 000€), les travaux au square Monmousseau (56 583€), la réhabilitation de la maison Madeleine Delbrêl (112 860€) et les travaux au centre Jeanne Hachette (105 264€),
- de la CAF pour la création de la crèche R.Bonheur (505 424€), la construction et l'aménagement des centres de loisirs R.Parks et R.Franklin (362 720€ et 6 037€) et la construction de la maison de quartier du Petit Ivry (168 000€),
- de financement au titre d'une réserve parlementaire du député J.L.Laurent pour la réfection de la route du Fort (29 663€),
- de la Région pour les travaux de voirie de la rue J.J.Rousseau (281 439€),
- de l'Agence Régionale de Santé pour le système d'information du centre municipal de santé (17 500€),
- du contrat urbain de cohésion sociale pour la réfection de la cour de l'école élémentaire P.Langevin (98 800€).

Le compte administratif 2015 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2014 soit 8 356 335€.

Les prévisions de recettes d'investissement (hors opération d'ordre et prévisions de cessions) représentaient 36 712 803€, et la réalisation a été de 29 194 356€, soit un taux de réalisation de 79,52% (62,58% en 2014).

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 6 706 120€ avec un excédent de fonctionnement de 9 826 253€ et un déficit d'investissement de 3 120 133€.

Les reports, c'est-à-dire les dépenses et recettes engagées en 2015 mais non réalisées sur cet exercice, sont à imputer à ce résultat.

En dépenses, ils s'élèvent à 6 966 293€ et en recettes à 5 000 000€ au titre de l'emprunt.

Le résultat net s'élève alors à 4 739 827€.

Ce résultat s'explique essentiellement par le versement d'un fonds de concours de la CASA pour le fonctionnement des équipements sportifs non prévus initialement (849 700€) et par la contractualisation en fin d'année d'un emprunt de 5M€ pour profiter des conditions très favorables du marché, quand certains observateurs font valoir que cette situation ne pourra durer.

Cet emprunt d'une durée de 15 ans et 1 mois est adossé à un taux d'intérêt annuel sur EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de +0,70%. L'euribor 3 mois étant négatif depuis plusieurs mois, cet emprunt ressort actuellement à un taux de 0,45% environ.

Il permettait également de se prévaloir potentiellement de toute difficulté de trésorerie liée à des retards éventuels dans la mise en œuvre concrète de la réforme institutionnelle.

Ce résultat sera donc affecté essentiellement au financement du programme annuel d'investissement afin de réduire de 11,2M € à 6,46M€ le recours à l'emprunt pour l'exercice

2016 tel qu'il a été voté lors de l'approbation du budget primitif, afin de poursuivre la maîtrise de l'endettement de la ville.

L'équilibre financier retravaillé en termes de lisibilité est présenté en *annexe 6*.



Budget annexe d'assainissement

Le *secteur assainissement* du *service maintenance travaux de voirie* a poursuivi en 2015 ses activités de 2014 :

- le curage des réseaux d'assainissement (espace public, certains réseaux des espaces extérieurs des bâtiments communaux) et de leurs accessoires (chambres à sable, avaloirs, ...),
- le nettoyage des stations de relevage (rue R. Degert et rue A. Einstein),
- les interventions d'urgence sur les branchements (débouchage) ou en cas de sinistre (pompage),
- les contrôles des branchements des propriétés lors des cessions de bien,
- les travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'assainissement,
- le versement d'une première participation aux réseaux d'assainissement réalisés dans le cadre de la ZAC Ivry Confluence.

Cela se traduit par des dépenses à hauteur de 402 476€ en investissement et 2 004 853€ en fonctionnement.

En termes de recettes, elles correspondent en investissement aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (138 366€) et au fonds de compensation à la TVA (93 401€) soit 231 767€. A ce chiffre s'ajoute l'excédent d'investissement de 2014 pour un montant total de 3 788 203€.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles concernent principalement la redevance d'assainissement, les droits de raccordement au réseau d'assainissement et la contribution de la ville aux eaux pluviales. Elles s'élèvent à 1 442 948€ auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de 2014 à hauteur de 1 324 604€.

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 4 380 192,74€ avec un excédent de fonctionnement de 148 791,96€ et un excédent d'investissement de 4 231 400,78€.

Les reports de dépenses d'un montant de 405 787€ sont à imputer à ce résultat.

Le transfert de la compétence Assainissement au 1er janvier 2016 au Territoire T12 a entraîné la clôture du budget annexe.

De ce fait, les résultats dégagés seront repris au budget principal de la commune lors de la première décision modificative.

Budget annexe chauffage urbain

L'année 2015 a vu se poursuivre la réalisation des travaux et études visant à développer le chauffage urbain sur l'ensemble du territoire d'Ivry sur Seine, conformément aux orientations municipales.

Le conseil municipal du 18 juin 2015 a validé les enquêtes publiques relatives à la réalisation des forages géothermiques. Ceux-ci ont pu débuter fin 2015.

L'essentiel de l'ouvrage de transport (Feeder) reliant Ivry Port à la chaufferie de la cité Pierre et Marie Curie a été réalisé sur 2015.

Le développement du réseau de distribution de chaleur d'Ivry Confluence s'est poursuivi en lien avec les rénovations ou créations de voies nouvelles.

Le réseau ouest (périmètre d'Ivry situé à l'ouest des voies ferrées) continue son développement en parallèle à celui de la ZAC du plateau.

Les études relatives à la sous station prévue début 2017 sont financées par le délégataire (forages, sous station d'échange et Feeder) et par l'aménageur (réseau de distribution d'Ivry- Confluences).

Les dépenses 2015 correspondent aux obligations faites aux autorités délégantes (frais de contrôle technique et financier) pour 44 865€ et à la reprise du déficit de fonctionnement 2014 pour 1 120€.

Les redevances versées par le délégataire à la ville à hauteur de 71 116€ permettent de couvrir ces dépenses.

A ce chiffre s'ajoute l'excédent d'investissement de 2014 pour 405 938€.

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un résultat global de 404 818€ avec un excédent de fonctionnement de 23 068,65€ et un excédent d'investissement de 408 000€.

Le budget annexe de la restauration municipale

Le restaurant du personnel communal a connu une fréquentation moyenne quotidienne de 199 convives avec 48 917 repas servis ; ce taux de fréquentation est en baisse de 5% par rapport à la période 2008-2014.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2015 à 609 240€, réparties comme suit :

- achat de repas et de denrées : 250 654€,
- prestations diverses liées au fonctionnement du restaurant communal : 28 059€,
- quote-part des charges de personnel reversée au budget principal : 330 527€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2015 à 609 009€, réparties comme suit :

- redevance des usagers du self : 121 927€,
- subvention d'équilibre de la ville au self du personnel communal : 487 082€.

Les dépenses d'investissement 2015 d'un montant de 53 761€ correspondent au remplacement d'une armoire froide, à des travaux de réfection du self et la reprise du déficit d'investissement 2014.

Quant aux recettes d'investissement, elles concernent la participation du budget principal pour 51 384€ et l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2014 d'un montant de 2 609€.

Le budget annexe aide à domicile

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2015 à 1 906 854€, intégrant une participation du budget principal de 1 045 509€ (1 018 762€ en 2014).

165 bénéficiaires de l'APA et 124 relevant d'autres caisses, pour un total de 43 416 heures de prestation chez les usagers ont été effectuées par 45,81 ETP (équivalent temps plein) d'aide à domicile (remplaçants et saisonniers inclus).

En 2015, nous constatons, et ce depuis plusieurs années, la baisse des recettes, notamment celles liées aux différentes caisses de retraite c'est pourquoi le service travaille actuellement sur une réorganisation du service permettant de répondre de façon plus efficace aux besoins des retraités en perte d'autonomie.

Le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement pour 2015 à 1 384 284€ et 1 388 000€.

Les dépenses d'investissement 2015 s'élèvent à 11 481€ et correspondent au renouvellement du mobilier et matériel spécifiques ainsi qu'à des travaux de réfection du centre. Les recettes d'investissement, quant à elles, concernent le fonds de compensation à la TVA perçu (470€) et la participation du budget principal pour un montant de 10 930€.

Le nombre de séances réalisées est en hausse (10 388 soit + 4% par rapport à 2014) du fait des remplacements opérés (congé formation d'un psychologue) et est supérieur au prévisionnel (10 000 séances).

La file active est également en légère augmentation (+ 6%). 603 enfants et jeunes adultes ont pu bénéficier d'un suivi au CMPP en 2015. Ils étaient 571 en 2014. Le CMPP a fait le choix d'une prise en charge plus globale avec une fréquence de traitement plus intense auprès des enfants (suivi USPP, consultations psychologique et / ou rééducatif), ce qui génère un nombre de séances doubles (co-thérapies ou deux séances dans la même journée) encore important (1 529).

La file active des 7 – 11 ans représente comme l'an passé près de 47% des enfants suivis.

La proportion filles/garçons reste stable (369 garçons et 234 filles).

L'unité de soins psychopédagogique (USPP) a accueilli 21 enfants (15 garçons et 6 filles) sur l'année scolaire 2014/2015 (identique à 2013/2014), par groupe de 6 enfants et par demi-journée. On note 2 admissions durant l'année et 2 sorties (orientation en IME – institut médico éducatif).

Le partenariat avec les collèges (Molière, H.Wallon) de la ville se poursuit. Il permet l'orientation d'élèves en difficultés vers des groupes thérapeutiques organisés dans les locaux de l'USPP le mercredi matin (5 enfants suivis sur l'année scolaire).

Le budget annexe de soins infirmiers à domicile

Le budget 2015 était de 545 652€ pour des crédits mandatés de 502 436€.

Le service dispose de 50 places. La file active pour 2015 a été de 65 patients pris en charge avec un taux d'occupation de 93,49%.

Budget annexe du service le cinéma Le Luxy

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2015 respectivement à 748 851€ et 758 068€, intégrant une participation du budget principal de la Ville au budget annexe de 460 888€.

Les dépenses d'investissement 2015 d'un montant de 20369€ correspondent au renouvellement de matériels liés à l'activité cinématographie, à des équipements permettant d'améliorer les conditions et la qualité de projection et d'accueil ainsi qu'à des travaux d'entretien du cinéma.

Quant aux recettes d'investissement elles concernent l'excédent d'investissement de 2014 pour 183 567€.

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître (hors report) un excédent d'investissement de 172 415€.

Les reports de dépenses d'un montant de 3 689€ sont à imputer à ce résultat.

Le cinéma municipal Le Luxy a accueilli, au cours de l'année 2015, 66 887 spectateurs en baisse de 13 000 spectateurs par rapport à l'année précédente soit un repli de fréquentation de 16%. L'explication de cette baisse tient certes à l'absence de films Art et Essai ayant connu un succès conséquent et se situe clairement dans un mouvement repéré depuis quelques années qui fait que la fréquentation se concentre dans les multiplexes (désormais 60% de la fréquentation nationale).

Toutefois les attentats ont, particulièrement en début d'année, entraîné une chute de la fréquentation des cinémas Art et Essai. Ainsi, au Luxy, le premier trimestre a vu la fréquentation chuté de 26% avec près de 7 000 spectateurs en moins. S'ajoute à cela le recul de la fréquentation scolaire de près de 3 000 entrées dans l'année du fait des interdictions de sortie.

Il est cependant important de souligner que, en dépit de ce contexte, la fréquentation 2015 du Luxy reste la troisième plus importante enregistrée au cinéma d'Ivry depuis son rachat par la Ville il y a 36 ans - les deux autres étant les fréquentations 2013 et 2014. De ce point de vue, la dynamique enregistrée depuis la municipalisation du Luxy reste toujours probante et marque une augmentation significative de la fréquentation comparée à ce qu'elle était avant cette municipalisation (avant 2009, Le Luxy n'avait jamais accueilli plus de 58 000 spectateurs).

Dans le détail, on s'aperçoit que la baisse de la fréquentation est nettement plus importante du côté des spectateurs occasionnels (plein tarif, tarif réduit et tarif Jeunes sont en repli de 22%) que des spectateurs habitués (les entrées Amis du Luxy ne chutent « que » de 12%). Si ce constat n'inverse pas la baisse constatée, il témoigne en tout cas du fait que la fréquentation du Luxy est bien portée par un public fidèle qui, dans un travail de proximité, entretient une relation de complicité avec « son » cinéma.

En revanche, au vu du contexte, la fréquentation des soirées et autres événements a connu une chute : - 23% pour les soirées-rencontres et autres, - 35% pour le tarif Pass (c'est-à-dire les programmations événementielles associant deux films).

Toutefois, les films sur lesquels portent ces soirées et événements sont les films les plus fragiles, les plus confidentiels, les moins connus du public. Or, dans un contexte de désaffection, il est logique que ce soit les œuvres les moins repérées qui soient les plus délaissées. Cela n'a évidemment pas empêché Le Luxy de poursuivre son travail d'action culturelle qui s'est faite dans le respect des équilibres budgétaires prévus. Surtout, ces chutes n'ont pas empêché les soirées et autres événements de représenter une part toujours importante de la fréquentation Tout public. Ainsi, si soirées et événements composent environ 5% de l'activité Tout public, ils représentent 15% de sa fréquentation. Le signe que le travail d'action culturelle, qui est la particularité et la raison d'être du Luxy, reste celui qui porte son activité et sa fréquentation, dans un véritable rapport de complicité et de proximité avec des spectateurs.

Le bilan de cette année particulièrement difficile pour des raisons extra-cinématographiques et extérieures à l'activité du cinéma municipal, n'est donc au final pas aussi sombre que pourrait le laisser paraître un bilan chiffré brut. L'importance, en valeur absolue, de la fréquentation, tout public comme scolaires, la fidélisation des spectateurs, l'accès donné au plus grand nombre grâce à des tarifs abordables, la part jouée par un travail d'action culturelle exigeant, sont autant de signes fortement positifs et encourageants qui témoignent de la place qu'occupe le cinéma municipal et de son inscription dans le tissu local.

Budget annexe du service d'élimination des déchets

Le secteur est identifié, pour la 5^{ème} année, dans un budget annexe qui intègre les charges et produits directs liés à la problématique « Déchets » :

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- mise en œuvre pour la 5^{ème} année des actions planifiées dans le cadre du PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) élaboré en 2010 et décliné jusqu'en 2015, notamment le compostage individuel et collectif,
- mise en place de la collecte du verre dans les Déchets d'Activités Economiques (DAE).

Le montant des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 4 969 410€ et correspond essentiellement aux coûts de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 4 977 302€, constitué principalement de la redevance acquittée par les activités économiques qui bénéficient des prestations de traitement de leurs déchets par la ville et de la subvention d'équilibre du budget principal pour 3 771 141€.

Notons que compte tenu de la disparition programmée du budget annexe dans la perspective du transfert de compétences aux territoires, les flux croisés entre le budget principal et le budget annexe pour neutraliser les quotes-parts de charges d'administration générale n'ont pas été constatées.

Les dépenses d'investissement 2015 d'un montant de 6 721€ correspondent à la dotation en matériel des foyers témoins dans le cadre du PLPD et des équipements spécifiques au tri.

Quant aux recettes d'investissement, elles concernent le fonds de compensation à la TVA perçu à hauteur de 593€ et la reprise de l'excédent d'investissement de 2014 pour 39 880€.

Le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent d'investissement de 41 643,89€.

Comme pour l'assainissement, le transfert de la compétence Déchets au 1er janvier 2016 au Territoire T12 a entraîné la clôture du budget annexe.

De ce fait, les résultats dégagés seront repris au budget principal de la commune lors de la première décision modificative.

Liste des annexes :

Annexes 1a et 1b : Evolution des dotations de l'Etat et des ressources fiscales de 1999 à 2015

Annexe 2 : Evolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2001 et 2015

Annexe 3 : Principales actions en fonctionnement par direction en 2015

Annexe 4 : Dépenses et recettes de fonctionnement par service en 2015

Annexe 5 : Principales actions en investissement de l'année 2015

Annexe 6 : Equilibre financier budget ville 2015

Budgets réglementaires : principal / assainissement/ chauffage urbain / restauration municipale / aide à domicile / centre médico psycho pédagogique / soins infirmiers à domicile / cinéma municipal Le Luxy / service public d'élimination des déchets (en annexe)

NB : les bilans des organismes sont à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent le soir du conseil municipal.

FINANCES

Compte administratif 2015

B1) Budget principal

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 32 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>53 883 733,67 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement</i>	<i>50 763 601,16 euros</i>
<i>Soit un déficit d'investissement de</i>	<i>3 120 132,51 euros</i>

• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>132 233 228,03 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>142 059 480,45 euros</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>9 826 252,42 euros</i>

Fait apparaître des restes à réaliser

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>6 966 293 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement</i>	<i>5 000 000 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Compte administratif 2015

B2) Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu la délibération du 17 décembre 2015 relative à la clôture du budget annexe d'assainissement,

vu le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 32 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>452 336,76 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement</i>	<i>4 683 737,54 euros</i>
<i>Soit un excédent d'investissement de</i>	<i>4 231 400,78 euros</i>
• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>2 668 620,40 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>2 817 412,36 euros</i>
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	<i>148 791,96 euros</i>
<u>Fait apparaître des restes à réaliser</u>	
• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>405 787 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015.

ARTICLE 4 : PRECISE que les résultats constatés et les restes à réaliser seront repris dans le budget principal.

ARTICLE 5 : PRECISE que les états de l'actif et du passif seront réintégrés dans le budget principal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Compte administratif 2015

B3) Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2015 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 32 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015 présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

• <i>Dépenses d'investissement</i>	- euros
• <i>Recettes d'investissement</i>	408 000,00 euros
<i>Soit un excédent d'investissement de</i>	408 000,00 euros
• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	48 047,57 euros
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	71 116,22 euros
<i>Soit un excédent de fonctionnement de</i>	23 068,65 euros

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Compte administratif 2015

B4) Budget annexe de la restauration municipale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 32 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

- *Dépenses d'investissement* 59 583,76 euros
- *Recettes d'investissement* 59 583,76 euros

- *Dépenses de fonctionnement* 614 831,40 euros
- *Recettes de fonctionnement* 614 831,40 euros

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Compte administratif 2015

B5) Budget annexe de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2015 et la décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 38 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

- *Dépenses de fonctionnement* 1 906 854,15 euros
- *Recettes de fonctionnement* 1 906 854,15 euros

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Compte administratif 2015

B6) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 38 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>11 945,59 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement</i>	<i>11 945,59 euros</i>
• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1 388 464,03 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>1 388 464,03 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Compte administratif 2015

B8) Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 32 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>53 554,60 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement</i>	<i>225 969,20 euros</i>
<i>Soit un excédent d'investissement de</i>	<i>172 414,60 euros</i>
• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>791 253,57 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>791 253,57 euros</i>

Fait apparaître des restes à réaliser

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>3 689 euros</i>
------------------------------------	--------------------

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Compte administratif 2015

B9) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mehdy Belabbas, adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu la délibération du 17 décembre 2015 relative à la clôture du budget annexe du service public d'élimination des déchets,

vu le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2015 et ses annexes, ci-joints,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

DELIBERE

par 32 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE 1 : ARRETE le compte administratif 2015, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

• <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>15 131,11 euros</i>
• <i>Recettes d'investissement</i>	<i>56 775,00 euros</i>
<i>Soit un excédent d'investissement de</i>	<i>41 643,89 euros</i>
• <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>4 985 711,69 euros</i>
• <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>4 985 711,69 euros</i>

ARTICLE 2 : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2015 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 3 : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2015.

ARTICLE 4 : PRECISE que les résultats constatés seront repris dans le budget principal.

ARTICLE 5 : PRECISE que les états de l'actif et du passif seront réintégrés dans le budget principal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016